



AGIR POUR LE LOGEMENT

# HONORAIRES DE GESTION

## PRESTATIONS PRINCIPALES DE GESTION

## HONORAIRES TTC<sup>1</sup>

▶ Locaux d'habitation ou mixtes (soumis à la loi du 6 juillet 1989)	
▶ Locaux meublés	
▶ Locaux commerciaux	
▶ Locaux professionnels	
▶ Locations saisonnières	
▶ Biens ruraux	
▶ Terrains	
▶ Autres locaux (résidence secondaire, garage, entrepôt...)	
▶ Immeubles entiers	
▶ Garantie du paiement des loyers impayés et détériorations immobilières (en sus des honoraires de gérance)	
▶ Prestations particulières (rédaction de bail, état des lieux, frais de dossier contentieux locataire, gestion des contrats d'assurance...)	Sur demande et devis Consultez notre catalogue détaillé

## LOCATIONS ACCESSOIRES À LA GESTION

## HONORAIRES TTC<sup>1</sup>

▶ <b>Locaux d'habitation nus ou meublés (soumis à la loi du 6 juillet 1989, art. 5)</b>		
- entremise et négociation		bailleur
- visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail <sup>2</sup>	-	bailleur locataire
- état des lieux location vide <sup>2</sup>	-	bailleur locataire
- état des lieux location meublée <sup>2</sup>	-	bailleur locataire
▶ <b>Locaux de droit commun</b>		
- négociation		
- état des lieux		
- rédaction de bail		
▶ <b>Locaux commerciaux</b>		
- négociation		
- état des lieux		
- rédaction de bail		
▶ <b>Locaux professionnels</b>		
- négociation		
- état des lieux		
- rédaction de bail		
▶ <b>Locations saisonnières</b>		
- négociation		
- état des lieux		
- rédaction de bail		
- taxe de séjour		
▶ <b>Biens ruraux</b>		
- négociation		
- état des lieux		
- rédaction de bail		
▶ <b>Terrains</b>		
▶ <b>Autres locaux (garage, entrepôt...)</b>		

Nom commercial et dénomination sociale de l'entreprise suivie de sa forme juridique, montant du capital social, numéro SIREN/SIRET suivi de « RCS » et ville d'immatriculation, numéro, lieu de délivrance de la carte professionnelle et activité exercée, nom et adresse du garant.  
En cas de liens de nature capitalistique et/ou juridique avec des banques ou sociétés financières, le mentionner et préciser le(s) nom(s) de cet(ces) établissement(s).  
N° d'enregistrement Orias :

[www.fnaim.fr](http://www.fnaim.fr)

La remise d'une note est obligatoire.

<sup>1/</sup> Indiquer l'assiette et le taux, ou le montant, TVA au taux en vigueur de % incluse.

<sup>2/</sup> Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par voie réglementaire.

Honoraires au ..... / ..... / .....